

Rapport d'activités pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Fonds régions et ruralité – volet 4



10 avril 2024

Rapport d'activités pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Fonds régions et ruralité – volet 4

En créant ce Fonds, le gouvernement du Québec a pour intention de renforcer les leviers financiers mis à la disposition du milieu municipal à travers le Québec. Le volet 4 soit l'axe *Soutien à la vitalisation* s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation. Pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la vitalisation est comprise comme étant l'ensemble des actions mises de l'avant par une communauté afin de dynamiser son milieu et d'améliorer de façon durable la qualité de vie de sa population.

Pour se prévaloir de ce Fonds, la MRC de La Mitis a signé le 9 décembre 2020 l'Entente de vitalisation avec le MAMH et a entrepris les différentes démarches pour conclure par la mise en place d'un cadre de vitalisation. Ce cadre s'inspire du fruit de réflexions qui ont eu lieu lors d'exercices de consultation tenues à l'automne 2019 et qui ont permis à la MRC de La Mitis d'adopter un plan stratégique de développement 2020-2022. Ce plan a été révisé en 2023 et adopté le 12 juin par le conseil de la MRC.

Le but visé par l'Entente est de soutenir les MRC afin qu'elles mobilisent leur milieu et qu'elles se dotent d'un cadre réfléchi de vitalisation visant à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques. Il est également souhaité qu'une attention particulière soit portée aux municipalités du cinquième quintile¹ de l'indice de vitalité économique de 2018, qui devraient principalement bénéficier du soutien financier.

Au niveau de la MRC, il est souhaité que les différents projets qui seront financés dans le cadre de vitalisation aient fait l'objet d'échanges et de discussion entre le milieu municipal et la société civile pour assurer une collaboration et une synergie dans la réalisation d'initiatives agissant positivement sur la vitalisation et répondant aux besoins des municipalités. À cette fin, il est important qu'un engagement clair et significatif soit pris par l'ensemble des municipalités du territoire pour s'investir dans la réalisation de projets tant sur leur territoire respectif que sur l'ensemble du territoire de La Mitis. C'est donc dans ce contexte que ces dernières sont sollicitées dans les différents axes prioritaires du cadre de vitalisation afin de participer activement à la réalisation d'initiatives et ce, à la hauteur de leur capacité tant au niveau ressources humaines, matérielles ou financières. De plus, une invitation est lancée à la société civile pour que cette dernière contribue également afin de relever les défis particuliers de vitalisation et donc, devienne un partenaire clé pour les municipalités dans l'atteinte de cet objectif.

Ce rapport dresse donc les projets financés à partir de l'entente. Ils sont présentés selon les trois axes prioritaires établis dans le cadre de gestion.

¹ Classification des municipalités selon l'indice de vitalité économique établie par le MAMH

1) Axe prioritaire : Favoriser la mobilisation et la concertation des milieux

Cet axe permet aux municipalités du territoire d'embaucher un agent ou une agente en vitalisation pour renforcer et stimuler la mobilisation et la concertation locale. Il est reconnu que ces éléments (mobilisation et concertation) sont précurseurs de tout projet collectif. Cette ressource travaille avec le Conseil municipal pour identifier les priorités et favoriser la concertation entre les différents groupes et comités de la municipalité.

Cette année, aucune demande n'a été déposée. L'explication est fort simple : déjà 14 de municipalités ont des ressources en vitalisation.

2) Axe prioritaire : Développer et promouvoir notre potentiel attractif et assurer une gestion responsable de nos ressources

Cet axe est pour soutenir des projets dont la MRC est promoteur ou est porteur dans le cas de projets collectifs.

Projet et Promoteur	Coût total du projet	Montant accordé Volet 4	Contribution promoteur	Autres aides publiques	Autres aides privées
Parc régional de la rivière Mitis, étude des sentiers	90 937\$	62 482 \$		6 250\$	
Parc régional de la rivière Mitis, coordination 2024-2025	150 000\$	100 000\$	20 000\$		30 000\$
TOTAL	240 937 \$	162 482 \$	20 000 \$	6 250 \$	30 000 \$

3) Axe prioritaire : Assurer la vitalité de nos milieux de vie

Cet axe est pour soutenir des projets mis de l'avant par différents partenaires du milieu et qui répondent prioritairement aux besoins de vitalisation des municipalités du territoire.

Projet et Promoteur	Coût total du projet	Montant accordé Volet 4	Apport promoteur	Autres aides publiques	Autres aides privées
CMétis, Métis-sur-Mer	165 500 \$	100 000 \$	35 000 \$	30 500 \$	
Incognito Sainte-Luce	3 655 000\$	85 000 \$	650 000\$	2 720 000\$	
Loisirs pour tout le monde, Les Hauteurs	100 158 \$	60 000 \$	20 883 \$	19 275 \$	
Sauvegarde du lac du Gros ruisseau Ville de Mont-Joli et Municipalité de Sainte-Joseph-de-Lepage	345 512 \$	94 400 \$	69 102 \$	182 010 \$	

Rapport d'activités pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 | 10/04/2024

Aménagement de l'église de Saint-Charles-Garnier	130 000 \$	100 000 \$	10 000 \$	0	20 000 \$
Réfection de l'éclairage du parc Albert-Dupont, Price	286 096 \$	100 000 \$	61 096 \$	125 000 \$	
TOTAL	2 295 105 \$	539 400 \$	940 815 \$	864 285 \$	90 392 \$

Conclusion

Ce bilan témoigne de l'effort de la MRC de La Mitis en faveur d'un développement local et régional fort. De plus, il démontre une culture de concertation pour permettre aux municipalités de mettre leurs ressources en commun pour le bien de tous. De plus une invitation spéciale est lancée aux acteurs du milieu afin de contribuer également à la mise en œuvre de projets permettant de répondre aux besoins de vitalisation des municipalités.